



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Gestion de la forêt domaniale de Montmorency et transparence de l'ONF

Question écrite n° 16612

Texte de la question

M. Benoît Blanchard interroge Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur les conditions de gestion de la forêt domaniale de Montmorency, principal massif forestier du Val-d'Oise. L'épisode de canicule que connaît actuellement l'Île-de-France rappelle, avec une acuité particulière, le rôle des massifs forestiers franciliens comme îlots de fraîcheur et refuges pour les habitants, fonction qui s'ajoute aux rôles écologiques et sociaux déjà reconnus de la forêt de Montmorency. Le classement de ce massif en forêt de protection, par le décret n° 2026-235 du 30 mars 2026, constitue une avancée attendue depuis plusieurs années, qui garantit sa pérennité foncière face à la pression urbaine. Il ne répond toutefois pas aux interrogations qui demeurent sur les modalités de sa gestion sylvicole. Plusieurs associations locales et de nombreux élus constatent la persistance de pratiques de coupes dont l'ampleur et la justification sanitaire interrogent, dans un massif très majoritairement composé de châtaigniers affectés par la maladie de l'encre. Si des coupes sanitaires peuvent se révéler nécessaires face à ce dépérissement, leur volume et leur localisation doivent pouvoir être objectivés avec les acteurs du territoire, plutôt que présentés comme un fait accompli. Cette inquiétude est renforcée par le constat de l'association Sauvegarde Forêts-IDF, qui alerte sur le fait que, plus largement en Île-de-France, de nombreux plans d'aménagement fixeraient des taux de prélèvement atteignant, voire dépassant, 100 % de la production biologique des peuplements. Or la situation reste ambiguë : si l'ONF indique communiquer, depuis février 2025, les volumes désignés et vendus dans le cadre des comités de forêt, cette communication demeure cantonnée à une instance restreinte. Dans le même temps, l'ONF a fait savoir, en mars 2026, son intention de simplifier les InfoCoupes en retirant précisément les notions de volume et de surface, au motif qu'elles seraient sujettes à une mauvaise interprétation. Une telle évolution reviendrait à priver les habitants et les associations de l'information la plus utile, celle qui permet de comparer les coupes réalisées au plan d'aménagement en vigueur, avant que les travaux ne soient engagés. Au-delà de cet enjeu climatique, la forêt de Montmorency joue un rôle social et environnemental de premier plan : avec près de six millions de visiteurs chaque année, elle constitue un poumon vert essentiel pour le nord francilien et un refuge pour des espèces menacées en Île-de-France. La préservation de sa biodiversité justifie que soit étudiée l'extension du périmètre des réserves biologiques existantes à ce massif et que la régénération naturelle soit privilégiée chaque fois que possible, en limitant le recours aux coupes fortes et aux engins lourds. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour garantir une réelle transparence de l'ONF sur les volumes et surfaces de coupes réalisées, notamment au regard du projet de simplification des InfoCoupes, et pour favoriser une réduction du recours aux coupes rases ainsi qu'une priorité donnée à la régénération naturelle sur ce massif.

Données clés

Auteur : [M. Benoît Blanchard](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16612

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2026](#), page 6145